

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES

ARRÊTE N°2023\_114  
portant réglementation temporaire de la circulation, du stationnement et une d'une  
occupation du domaine public  
AVENUE DE CANOHES

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise SAUR Languedoc Roussillon en date du 29 juin 2023;  
**CONSIDERANT** que les travaux de branchement et d'assainissement des eaux Avenue de Canohes  
nécessitent une interdiction de stationnement aux abords du chantier et une réduction à la circulation.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le 16 Aout 2023 à partir de 8H00 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement  
Avenue de Canohes sera interdit.

La circulation Avenue de Canohes sera réduite sur l'emprise du chantier et la limitation de vitesse  
sera limitée à 30km/h

Les véhicules de la saur seront autorisé à occuper le domaine public sur l'emprise du chantier.

**ARTICLE 2 :** La **signalisation réglementaire conforme** aux dispositions en vigueur seront mises  
en place, entretenues et adaptées selon l'avancement du chantier par l'entreprise SAUR  
LANGUEDOC ROUSSILON.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant le début des travaux.

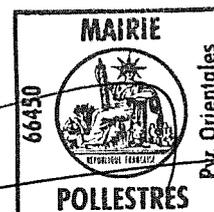
**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en  
place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont  
chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la  
réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 30/06/2023

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le .....

Affiché du ..... au .....

03 JUL. 2023

PAR DELEGATION DU MAIRE  
LE PREMIER ADJOINT

Catherine LEVY